

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 64 (1976)

Heft: 6

Artikel: Centre de liaison des associations féminines genevoises

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-274460>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

D'un canton à l'autre

LA CAUSE FÉMININE DANS L'ANIMATION CULTURELLE

Plusieurs centres ou groupes d'animation culturelle travaillent activement et par régions dans l'ensemble du Jura. Plusieurs femmes font partie des comités ; à Delémont, une femme est présidente du centre, Mme Huguette Tschoumy (et présidente de l'Association jurassienne d'animation culturelle (AJAC) ; à Moutier, Mme Nelly Ruiz est animatrice.

Nous nous sommes adressées à l'animatrice, « locomotive » des diverses activités. Parmi ces manifestations, y a-t-il une place faite à la condition féminine ? Les animateurs en portent-ils le souci ? La cause des femmes est-elle compatible avec les objectifs de l'animation en général ?

Notons qu'à Delémont, des enquêtes ont été lancées auprès des femmes et qu'une semaine consacrée à la femme créatrice a eu lieu, il y a quelques années. A Moutier, les femmes ont organisé des débats ou des expositions dans le cadre des Quinaines culturelles.

L'animation, qu'est-ce que c'est ?

Mme Nelly Ruiz tient à redéfinir le terme animation, assez simple en soi. Ajoutez-y le qualificatif culturel et tout se complique. Dans l'idée des gens, la culture est nécessairement liée à celle de formation uni-

versitaire ou à l'exercice d'un art ; voire à érudition ou encore à une vague notion de culte intellectuel.

Pour les centres ou groupes d'animation, on déroge aux canons culturels traditionnels. On déloge le mythe. Grosso modo, les animateurs mènent deux types d'animation. Ils proposent des spectacles, des concerts, des expositions, des conférences. Ils informent le public, ils coordonnent les manifestations d'une région (ce qui n'est pas facile, soit dit en passant), afin d'éviter les concentrations de spectacles ; tous en une semaine et rien pour la suivante...

Second volet, les animateurs préparent une écoute musicale à l'école, font participer les enfants ; ils font découvrir les qualités des livres par comparaison ; ils peuvent animer des troupes de théâtre, des débats ; on les trouve à l'origine d'ateliers de créativité.

Ce sont quelques exemples concrets qui font comprendre le rôle stimulant de l'animation autant que son pouvoir à modifier le jugement des participants.

Instrument à saisir

Oui, la condition féminine est une préoccupation hautement culturelle, dit Mme Ruiz. Faut-il encore le démontrer ? Analyser une situation,

Jura

chercher des solutions et agir sont autant de démarches qui rejoignent la notion de « culture - aptitude à changer la vie ».

Aussi, l'animation devrait-elle englober les problèmes féminins. Les centres ou les groupes existants sont l'instrument à saisir, les tribunes ouvertes à toutes.

Mais il ne faut pas commettre l'erreur de penser que l'animateur doit créer des sociétés de femmes ou des groupes de jeunes ou d'autres encore en vue de les faire arriver à un débat. Il appartient aux groupes organisés de s'adresser aux responsables de l'animation, lesquels leur ouvriront des portes de communications, des lieux de discussions.

De même, il n'appartient pas à l'animateur d'imposer un sujet à un groupe (ou à une société) ; son rôle est d'aider les gens à réaliser quelque chose. Il peut les conseiller, guider leur recherche, provoquer des contacts. Il n'impose pas sa manière de penser.

Mme Ruiz souhaite que les femmes (organisées en groupes ou sociétés) s'adressent aux centres culturels. Elle désire enfin que les animateurs répondent de leur mieux aux vœux de chacun et chacune, Mesdames, n'hésitez pas !

Anne-Marie Steullet

P.-S. : A notre connaissance, il existe des centres ou groupes d'animation à Delémont, St-Imier, La Neuveville, Laufon, Moutier, Tramelan, Les Franches-Montagnes, Tavernes.

Des paroles et des actes...

Fribourg

A Fribourg, l'année n'a pas mal commencé. D'un côté, la discussion était à l'ordre du jour, alors que de l'autre côté, l'on se contentait d'agir.

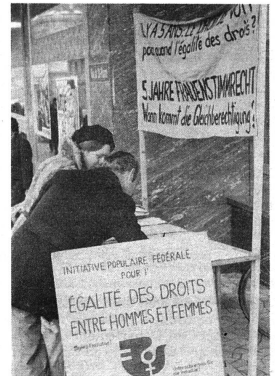
En effet, le Centre de liaison fribourgeois s'est réuni, le 20 janvier, sous la présidence de Mme Marmy, plusieurs sujets furent présentés et discutés. Il est intéressant de signaler que l'Etat de Fribourg a accordé au Centre de liaison le statut consultatif. Désormais, les associations féminines pourront donner leur avis sur des problèmes discutés au Grand Conseil.

Mme Marmy annonça également que le Centre de liaison allait adhérer à la Communauté suisse des Centres de liaison, ce qui signifiait nullement une entrée dans l'Alliance des Sociétés féminines suisses, devait-elle préciser. Cette remarque provoqua l'étonnement de plusieurs personnes présentes, notamment celui de Mme Spreng, qui ignorait cette situation...

Cette assemblée se déroula, par la suite, comme toutes ses précédentes, sans grand fait important. Signalons tout de même l'entrée d'un nouveau membre : la Ligue fribourgeoise contre le cancer, qui espère ainsi, à travers les femmes, toucher et informer le plus de monde possible sur son action. Enfin, Fribourg verra naître prochainement un centre d'information « Personnes - Couples - Familles (IPC) » qui vise à grouper toutes les organisations déjà existantes, comme le planning familial, la consultation conjugale, etc.

Le 5 février, à l'occasion du jubilé des droits politiques des femmes, l'Association pour les droits de la femme organisa une soirée « Portes ouvertes ». Malgré le public peu nombreux (une trentaine de femmes et deux hommes dont un conseiller aux Etats), cette soirée eut le mérite de faire naître une discussion intéressante par la diversité des sujets.

Mme Spreng, conseillère nationale, parla longuement de la situation actuelle de la femme. Si certains efforts ont été faits par les femmes afin d'obtenir une présence à tous les niveaux, dans l'éducation et en politique, il reste que la promotion professionnelle n'est pas encore une chose acquise pour les femmes. D'autre part, il est anormal, qu'à cause de la période de récession que nous vivons, les femmes freinent leurs aspirations à travailler. Une femme peut aimer son travail tout autant qu'un homme.



(Photo (Liberté))

Elle présente également la révision sur le droit de la famille, qui était nécessaire, car il convient de ne pas oublier que le Code civil, qui date de 1912, fut fait dans une optique masculine.

Pour Mme Spreng, seule la transformation des mentalités permettra à la femme de s'intégrer totalement dans la société. D'autres sujets furent discutés : notamment l'agriculture actuelle, la natalité, la femme au foyer.

Parallèlement à ces réunions, et dans le but également de fêter les cinq ans des droits politiques des femmes, le MLF fribourgeois, section alémanique, car il n'existe pas de groupe de langue française, organisa, le samedi 7 février, avec un groupe de jeunes femmes, une récolte de signatures pour l'initiative constitutionnelle sur l'égalité des chances entre l'homme et la femme dans le travail, la famille et la société. Ces jeunes femmes ne s'embarrassent pas de paroles : l'action est, pour elles, primordiale. Elles récoltèrent ainsi, bravant le froid hivernal et accablant les gens, 500 signatures. Le résultat parle de lui-même, alors qu'il est difficile de saisir la réelle valeur d'un après-midi passé à discuter un certain nombre de problèmes sans décider quoique ce soit qui améliorerait la condition de la femme dans le canton de Fribourg...

Françoise Chuard.

Après un an d'activité, les consommatrices tessinoises sont satisfaites

Tessin

Il y a un peu plus d'un an, au mois de novembre 1974, un groupe de femmes tessinoises avait convoqué l'Assemblée constitutive de l'ASSOCIATION DES CONSOMMATRICES DE LA SUISSE ITALIENNE dont elles étaient les promotrices.

Les pionnières, fières et satisfaites, purent en un seul mois, réunir une assemblée au cours de laquelle on élit le Comité directeur définitif dont les membres retournèrent vite leurs manches avec une énorme bonne volonté vu les moyens très réduits dont elles pouvaient disposer.

Les Tessinoises, comme on dit, sont vives, enthousiastes et pratiques. Et un mois à peine après cette assemblée, les élus de novembre 1974 organisèrent leur première et vigoureuse action, le « non au sucre » devenu trop cher, qui fut bien suivie par les consommatrices et ensuite une deuxième action protestataire contre l'augmentation du prix du beurre et de l'huile qui eut elle aussi un succès très satisfaisant. Au début du printemps 1975 « grève de la viande » c'est-à-dire boycottage des morceaux coûtant plus de 15 francs le kilo. Elles organisèrent une troisième révolte contre le prix des œufs de consommation, tout en préparant la Journée de la viande. Une réunion de consommatrices, une équipe de spécialistes (patrons et ouvriers bouchers, le vétérinaire cantonal, un économiste de l'Université de Zurich, une directrice d'Ecole ménagère, un représentant des éleveurs de bétail de boucherie et un chef agricole), découpèrent un bœuf entier devant les consommatrices expliquant les pourquoi des prix à la consommation.

Journée mémorable d'action sur le vif qui fut suivie, après une première « édition cyclostylée » de la publication très attendue du Bulletin de l'ACSI « La borsa della spesa » (le sac à provisions) d'une belle couleur verte... espoir qui fut accueilli avec un grand enthousiasme par les consommatrices : plus de trois mille cinq cents abonnées au Tessin et dans les vallées grisonnes de langue italienne. Ce fut une entreprise, disons courageuse, sinon présomptueuse pour une très jeune association née dans une petite région de la Suisse et surtout aux moyens financiers très réduits. Mais on voulait surtout sensibiliser la ménagère et l'acheteuse, les instruire et leur donner le moyen de participer à la lutte

contre le renchérissement abusif. Ce fut tout de suite un vrai triomphe et « La Borsa della spesa » revue des consommatrices de la Suisse italienne, eut un grand succès, surtout en attirant, comme du reste les actions entreprises au cours de l'année, l'attention des autorités publiques.

Pour la première fois, l'ACSI conviait ses adhérentes et ses sympathisantes le 25 janvier dernier à Bellinzona. Cette première Assemblée générale fut présidée par Mme Agostini-Bacciarini, députée au Grand Conseil tessinois (et tout récemment élue comme représentante du Tessin dans la nouvelle commission fédérale pour la condition féminine). Il y avait une très nombreuse assistance, des représentants d'Ecoles ménagères du Canton et des Ecoles professionnelles, le chef de la Ligue lombarde des consommateurs venu en voisin et ami, la représentante du Forum des consommateurs de la Suisse allemande, Mme Alherr et enfin le Chef du Département de l'Economie publique Flavio Cotti qui, en plus de ses paroles de solidarité et consentement, promit aide ultérieure « sonnante et trébuchante » à nos efforts.

Marili Terribilini-Fluck, députée au Grand Conseil depuis 1971, et présidente en titre de l'ACSI depuis sa fondation, souligna dans son rapport les activités de l'Association dans cette première année d'existence en faisant surtout remarquer comme, après les premières expériences, nous sommes aujourd'hui arrivées au centre même d'une lutte sans merci contre le coût exagéré de la vie, le bombardement psychologique d'une publicité dangereuse, etc. Une action si bien conduite que les pouvoirs publics mêmes, ainsi que les media nous soutiennent de leur mieux.

Les nombreuses questions qui ont suivi le rapport de la présidente, longuement applaudies, l'énumération des activités futures de l'ACSI (annoncées par les deux vice-présidentes Mmes Rusca et Bonzanigo) le rapport détaillé de la rédactrice du Bulletin, Mme Venturelli, le discours, enfin, du conseiller d'Etat Flavio Cotti qui rendit hommage avant tout et au nom du Gouvernement tessinois à toute l'œuvre de l'ACSI en énumérant les bases législatives qui permettent le contrôle des prix et les changements qui s'y réfèrent.

Elsa Francini-Poretto



Vaud

Interruption légale de la grossesse

UNE PETITION

Lancée en décembre, signée dans les rues de Lausanne en février, cette pétition demande que les femmes, qui ont obtenu l'autorisation légale d'avorter, aient toute facilité de le faire à l'Hôpital cantonal plutôt que dans les cliniques privées. Cette pétition émane du MLF (mouvement de libération de la femme), du MFL (mouvement des femmes en lutte), de la section hôpital des syndicats de la VPOD et de la CRT (Confédération romande du travail), ainsi que du comité de soutien à la pétition des étudiants en médecine.

Les promoteurs de cette pétition attirent l'attention sur deux problèmes : d'une part, la question de l'admission : l'Hôpital cantonal ne pratique généralement aucun avortement sur les femmes dont l'avis conforme n'a pas été délivré par sa propre commission ; d'autre part, une question de tarif : les prix pratiqués par les cliniques sont beaucoup plus élevés que ceux de l'Hôpital.

« Nous dénonçons, ajoutent les pétitionnaires, cette situation à la limite de la légalité qui fait de l'interruption légale de la grossesse, une opération de luxe échappant à toute définition et donc à tout contrôle. » Et de parler des « fabuleux bénéfices » des cliniques privées, ainsi que du refus arbitraire de l'Hôpital cantonal de développer les structures hospitalières élémentaires pour accueillir les femmes légalement en droit d'être soignées ».

Cette pétition va être déposée au Grand Conseil. Mais c'est l'Hôpital, on dit que problème il y a, mais qu'il pourrait être résolu par des tractations et qu'on s'en préoccupe actuellement.

S. Ch.

NOUS VOTONS DEPUIS CINQ ANS (après 75 ans de lutte)

Genève

Lors d'une réception organisée par l'Association genevoise pour les droits de la femme, nous avons entendu des avis concordant au moins sur ce point : tout reste à faire, même si les principales questions qui ont fait l'objet de revendications féminines sont maintenant parvenues au niveau parlementaire.

M. HENRI SCHMITT (vice-président du Conseil d'Etat genevois) : « Dans le domaine des droits civils, droit de la famille, régime matrimonial, droit du travail, les dispositions sont encore à réviser chez nous alors que les pays qui nous entourent ont corrigé leur législation dès les années qui ont suivi la guerre. Nous nous trouvons maintenant à l'arrière-garde. L'accession aux droits politiques n'est qu'un point de départ. Les lois reflètent les mœurs. En ce qui concerne les mœurs, il reste énormément à faire : l'homme n'a peut-être pas encore accepté vraiment que la fem-

me ait exactement les mêmes droits... »

Mme LISE GIRARDIN (maire de Genève, ancienne conseillère aux Etats) : « Il est dangereux de parler de questions féminines, alors que les problèmes sociaux, d'éducation, familiaux, intéressent hommes et femmes. Je ne pense pas qu'avant une génération on puisse vraiment parler d'égalité entre hommes et femmes. Tout reste à faire. »

Mme NELLY WICKI (conseillère municipale, ancienne conseillère nationale) : « Nous aurons cette année le même nombre de députées que l'année dernière au Conseil national, tandis que, dans plusieurs autres pays, il y a eu un recul. C'est positif. Je m'adresse aux femmes qui ne « veulent pas faire de politique » : dans la vie, tout est un choix politique. Plus vous vous intéressez aux élections et votations, plus nous aurons finalement de représentantes à Berne. »

CENTRE DE LIAISON DES ASSOCIATIONS FÉMININES GENEVOISES

Prochaine assemblée générale : mardi 30 mars 1976 à 20 heures à l'Union des Femmes, rue Etienne-Dumont 22

ORDRE DU JOUR :

- rapport de la présidente
- rapports sur les diverses activités du CL
- accueil des nouveaux membres
- élection de deux nouveaux membres au Comité du CL
- information concernant la commission féminine fédérale
- proposition individuelles
- divers